

## FEUILLETON.

## Les femmes médecins (1).

Cette question de l'exercice de la médecine par les femmes est trop intéressante et trop *actuelle* pour que nous la passions sous silence. Un résumé historique nous montrera d'abord que, dans l'antiquité et dans le moyen âge, plusieurs femmes ont très-positivement pratiqué l'art de guérir; nous aborderons ensuite le sujet à l'ordre du jour. Il va sans dire que nous n'avons pas à nous occuper ici des sages-femmes; si nous venons à en parler, ce sera seulement d'une manière incidente et comme terme de comparaison.

(1) Cet article paraîtra dans le prochain fascicule du DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES MÉDICALES.

I. HISTORIQUE. — Les mythologies anciennes nous montrent certaines déesses, certaines divinités de second ordre s'occupant de sciences naturelles et surtout des vertus des plantes, cette matière médicale des premiers âges. On les voit secourant les mortels, et plus particulièrement les femmes, dans leurs maladies.

Isis, suivant les Égyptiens, a découvert plusieurs médicaments; elle veille sur la santé des humains, auxquels elle envoie des songes quand ils sont malades, afin de leur enseigner ce qu'ils ont à faire. Les Romains regardaient Junon sous le nom de Lucine, ou Diane, à qui l'on donnait parfois le même nom, comme présidant aux accouchements et hâtant la délivrance. Hygiea, fille ou femme d'Esculape, Ocyroe, fille du centaure Chiron, étaient, dit-on, savantes en médecine. Médée possédait l'art de rajeunir à l'aide de certaines plantes. Circé connaissait les propriétés des herbes contre les venins; elle les employait dans ses enchantements. Ces fables, purement allégoriques, semblent démontrer que la tradition, remontant

à une très-haute antiquité, avait transmis le fait de la pratique de la médecine par les femmes.

Un témoignage intéressant à invoquer eût été celui d'Homère. Nous trouvons malheureusement ici très-peu de chose à noter. Plusieurs auteurs ont dit que Machaon, blessé et transporté dans la tente de Nestor, est pansé par Hécamède aux cheveux bouclés, esclave du vieux roi de Pylos. En réalité, elle se borne à lui servir du vin épais dans lequel elle râpe du fromage, et à faire chauffer de l'eau pour laver ses blessures (l. XIV). Nestor, racontant les exploits de sa jeunesse, parle de la belle Agamède, dont il vainquit l'époux, et qui connaissait toutes les plantes qui croissent sur la terre (l. XI). Le même poète, dans l'*Odyssée* (l. IV), nous montre Hélène ranimant la joie d'un festin troublé par le souvenir de ses fautes et des malheurs des Grecs, en mêlant au vin des convives le suc merveilleux d'une plante qui amène l'oubli, et dont la reine d'Égypte lui avait enseigné le secret. On voit d'ailleurs dans Diodore de Sicile, que l'on trouvait à Thèbes et à Diospolis

une substance semblable à celle dont parle Homère et dont les femmes connaissaient la composition. Ainsi, dès les temps les plus reculés, les femmes étaient réputées pour leur savoir en médecine; à la même époque, les Égyptiens et les Hébreux possédaient des sages-femmes. La Bible nous a même transmis les noms des deux sages-femmes, Puba et Sciphra, qui sauvèrent un grand nombre d'enfants voués à la mort par le Pharaon (*Exode*, c. 1).

Si de l'époque mythologique et légendaire on passe aux temps historiques, on voit, chez les Grecs, encore imbus des traditions de l'Orient et chez lesquels le gynécée est comme une forme atténuée du harem, on voit l'art des accouchements et certaines pratiques médicales confiées à des femmes. Hyginus dit le contraire, et ici se place la fameuse histoire d'Agnodice, rapportée sérieusement par plusieurs auteurs qu'aurait dû mettre en garde le titre de *Fables* qu'Hyginus donne à ses récits. Suivant cet auteur qui vivait sous Auguste, si tant est que le livre en question soit bien de lui, les anciens (grecs) n'avaient

pas de sages-femmes, et une loi des Athéniens interdisait aux esclaves et aux femmes la pratique de la médecine ; aussi beaucoup de malades que la pudeur empêchait de se confier à des hommes succombaient-elles faute de secours. Ce que voyant, une jeune fille, nommée Agnodice, se mit en tête de leur venir en aide. Elle coupe ses cheveux, prend des vêtements d'homme et suit les leçons d'un certain Hiérophile. Son éducation terminée, dès qu'elle apprend qu'une femme est atteinte d'une maladie de son sexe, elle se rend auprès d'elle, et si la patiente, la prenant pour un homme, refuse ses secours, elle relève prestement sa tunique et se fait reconnaître. Les médecins, se voyant ainsi évincés, jettent feu et flammes contre Agnodice et l'accusent devant l'Aréopage de séduire et de corrompre les Athéniennes. Les juges étaient sur le point de condamner Agnodice, quand celle-ci, en femme habituée à cette petite manœuvre, eut bientôt fait, en un tour de main, de leur montrer à qui ils avaient affaire. Mais voilà les médecins encore plus furieux : la loi a été violée, etc. Alors les

femmes interviennent en faveur de celle qui était leur sauveur, et les Athéniens, réformant l'ancienne loi, décrètent que les femmes de condition libre pourront étudier la médecine (Hyginus, *Fabul. lib.*, fab. 274). Telle est l'anecdote du vieux conteur. Nous ne rechercherons point avec quelques historiens si Hiérophile ne serait pas le même que le fameux Alexandrin Hérophile. Nous dirons seulement que tout cela est de pure invention. On voit dans les livres hippocratiques que les Grecs avaient des *femmes-médecins* (*ιπποκράτους*) chargées d'extraire l'enfant et le délivre (*Mal des femmes*, l. 1, n° 68) ; et, ailleurs (*Des chairs*, ad finem) : « Si l'on doute, dit l'auteur, que l'enfant vienne à sept mois, on pourra s'en informer auprès des *guérisseuses* (*ἀγιστριίδες*). » Les noms que nous venons de rappeler sembleraient même prouver qu'elles ne se bornaient pas exclusivement à l'art des accouchements. Mais, à défaut de ce témoignage si explicite, il suffirait de rappeler que la mère de Socrate, Phénarète, était sage-femme ; ainsi, dans un dialogue de Platon (*Théétète*), Socrate, l'un des deux inter-

locuteurs, parlant des sages-femmes et après avoir rappelé la profession de sa mère, dit qu'elles peuvent, par des *remèdes* ou des enchantements, hâter la délivrance des femmes ou favoriser l'avortement si la mère le désire.

La longue période qui s'écoule depuis les temps hippocratiques jusqu'au moyen âge, va nous présenter un certain nombre de ces *praticiennes* dont les noms ont été conservés par Pline, Galien, et les compilateurs des derniers siècles de l'antiquité. Et pour montrer qu'elles justifiaient réellement le titre que nous venons de leur donner, rappelons, d'après Galien, que le mot *hystérie*, pour exprimer la suffocation de matrice, a été imaginé par les femmes qui pratiquaient anciennement la médecine et qu'il nomme *ιατρικαι* (*De loc. affect.*, VI, 5). A Rome, où les femmes jouissaient d'une liberté et d'une considération plus grandes qu'en Grèce, l'exercice de la médecine dut prendre, entre leurs mains, une extension assez notable. Dès les premières années de notre ère, Scribonius Largus parle d'une honnête matrone (*honestâ matrona*) qui

avait guéri plusieurs épileptiques à l'aide d'une préparation d'ailleurs fort ridicule (cap. II, comp. 46); il raconte aussi avoir acheté d'une femme, pour le prix qu'elle voulut y mettre, un remède qu'elle avait rapporté d'Afrique, remède souverain contre la colique, et dont il donne généreusement la composition (cap. XXIX, comp. 422).

Pline, empilant sans critique les recettes les plus absurdes, cite une Olympias, la Thébaine, qui prétendait provoquer l'avortement avec un mélange de mauve et de graisse d'oie (l. XX, c. XXI), et pousser aux menstrues avec un pessaire fait de laine en suint imbibée de fiel de taureau, et auquel on ajoutait de l'hysope et du nitre (l. XXVIII, c. XIX) : il nous donne cinq ou six formules d'une certaine Salpé, sage-femme (*obstetrix*), qui dénotent la plus absurde superstition; un exemple nous suffira : Salpé et une autre médicastre nommée Laïs, affirment que la morsure des chiens enragés et les fièvres tierces et quartes sont guéries au moyen de la laine de bélier noir imprégnée de sang menstruel et renfermée dans un bra-

celet d'argent (l. XXVIII, c. vii). Enfin, il est encore question dans Pline (*ibid.*) d'une Sotira, sage-femme, et qui était précisément de la même force. On trouve dans Galien une *Éléphantis* qui est nommée avec Asclépiade, Héraclite de Tarente et Moschion, comme ayant écrit sur l'alopécie (*De compos. med. sec. loc.*, l. I, c. ii) — cette *Éléphantis* est-elle la même que celle qui, au dire de Martial, de Suidas, etc., aurait composé des poésies obscènes? Peu nous importe; — une Favilla, femme de race latine sans doute, et qui avait composé un malagma contre les maladies des viscères abdominaux et surtout contre les affections de la rate (*ibid.*, l. IX, c. ii); et enfin Cléopâtre, dont nous devons dire quelques mots ainsi que d'une certaine Aspasia, dont le nom revient souvent dans Aétius. Mais rappelons d'abord que, dans cette période, outre les femmes que nous venons de citer et qui pour la plupart sont grecques, un certain nombre d'inscriptions votives nous donnent les noms purement latins de quelques autres avec l'épithète de *medica*. Cette qualification était d'ailleurs admise à Rome dans les pre-

miers siècles de l'empire. Martial parlant d'une femme hystérique qui se plaignait de son vieux mari, ajoute : « Protinus accedunt medici, medicæque recedunt » (l. I, *Epigr.* 72); le légiste Ulpien, qui vivait 220 ans après Jésus-Christ, nous dit : « Quoties de prægnatione dubitatur, quinque obstetrices, id est medicæ, ventrem jubentur inspicere. » Dans un autre endroit il place, à propos des honoraires, les obstétrices à côté des médecins : « Sed et obstetricem audiant, quæ utique medicinam exhibere videtur, » etc. La position est donc ici nettement et légalement acceptée.

A. BEAUGRAND.

(La suite à un prochain numéro.)

## FEUILLETON.

### Les femmes médecins.

(Suite. — Voyez le numéro 34.)

Cléopâtre, Aspasia, voilà des noms célèbres dans les fastes de l'histoire et de la galanterie, et bien faits pour intriguer les commentateurs. Galien, dans son livre de la composition des médicaments, cite un traité de Cléopâtre sur la cosmétique (*κοσμητικός*), auquel il emprunte d'assez nombreuses formules, surtout pour les affections du cuir chevelu; d'un autre côté, Wolff, dans sa Collection sur les maladies des femmes, a réuni dans une sorte de compilation, sous le titre d'harmonie des gynécées (*Harmonia gynæcorum*), les œuvres de Moschion, de Théod. Priscien et d'une certaine Cléopâtre sur les maladies

propres aux femmes et sur les accouchements. On trouve aussi dans quelques éditions de Galien, à la suite du Traité de la composition des médicaments, une petite notice sur les poids et mesures signée de ce même nom de Cléopâtre et qui aurait fait partie des *Cosmétiques*. Quelle est donc cette Cléopâtre? La *Cosmétique* a été attribuée à la fameuse reine d'Égypte. Cela est bien peu probable; la belle maîtresse de Marc-Antoine avait autre chose à faire qu'à écrire des livres sur l'art d'embellir. Qu'elle l'ait fait rédiger d'après les documents et les recettes connus, ou qu'on le lui ait dédié, cela se peut. Cette substitution du nom de la personne à laquelle on adresse un livre à celui de l'auteur n'est pas un fait absolument sans exemple. Au total, cet ouvrage, quel qu'il soit, est très-ancien, puisqu'il est mentionné par Galien et par Aétius, et peut très-bien avoir été composé par une femme qui s'appelait Cléopâtre. Quant au gynécée mis en lumière par Wolff, qui ne nous dit pas où il a trouvé le manuscrit dont il s'est servi, il est certainement de date plus récente, car il n'est cité par

aucun auteur ancien, et doit être rapporté à quelque faussaire du moyen âge.

Il n'en est pas de même de l'ouvrage d'une certaine Aspasia sur les maladies des femmes, et dont Aélius nous a conservé de nombreux fragments (*Tetr.*, IV, s. 4). Qu'il ne soit pas de la célèbre Milésienne qui sut charmer Athènes et Périclès par sa beauté, son esprit et ses talents, cela ne fait aucun doute, mais il faut reconnaître aussi qu'il est assez ancien. Il n'est cité que par Aélius, qui florissait à Constantinople au commencement du vi<sup>e</sup> siècle, et si l'on s'en rapporte à quelques idées appartenant à l'école méthodique, comme Haller l'a remarqué, on peut admettre que ce livre a été écrit dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, peut-être vers le temps de Soranus. Quant à ce nom d'Aspasia, ou bien c'était réellement celui de l'auteur, ou bien il avait été pris, comme peut-être celui de Cléopâtre, pour donner plus de crédit à l'ouvrage.

Suivant Bzovius, une sainte Nicerata, qui vivait sous Arcadius (vers 400), était très-savante en médecine; il croit que

c'est elle qui guérit saint Chrysostome d'une maladie de l'estomac (*Nomencl. sanct.*, p. 38, Col. Agripp., 4623, in-42).

En résumé, et quelle que soit l'opinion que l'on se forme sur le savoir des femmes dont nous venons de parler, sur la valeur ou sur l'authenticité de leurs écrits, un fait certain, c'est que la pratique de la médecine par des personnes de l'autre sexe était en usage dans l'antiquité et surtout à Rome.

Nous arrivons maintenant au moyen âge, et nous allons voir cette coutume se continuer, du moins dans certaines contrées. Ainsi dans les pays soumis à la loi musulmane, où l'isolement des femmes est pour ainsi dire absolu, où la réserve la plus exagérée règle leurs rapports avec les hommes, on peut s'attendre à rencontrer là des médecins de leur sexe. C'est ce que l'on voit dans le passage suivant d'Albucasis : « Quand une femme, dit-il, est atteinte d'un calcul de la vessie, la question est fort embarrassante, car elle ne veut pas le découvrir à un homme; dans ce cas, il faut recourir à une femme *entendue en médecine*; mais on en trouve peu. Si vous n'en trouvez pas,

cherchez un médecin de bonnes mœurs et habile dans son art, en même temps qu'une accoucheuse consommée dans tout ce qui concerne les femmes, ou bien encore une femme qui connaisse un peu la matière » (*Chir.*, trad. de Leclerc, p. 456. Alger et Paris, 1864, in-8). Il en était sans doute de même en Orient. Ainsi Avicenne, à propos des remèdes contre les maladies des yeux, parle d'un collyre nommé Fa Kis, composé par une femme; ce remède, par sa composition, semble annoncer une personne versée dans la matière médicale (*Canon*, l. V, sum. II, tract. 2, l. II, p. 320, Venetiis, 1618, in-fol.). Et voilà tout. Nous n'avons donc en faveur de l'existence de femmes médecins en Orient qu'une supposition probable, mais dépourvue de preuves suffisamment nombreuses. Nous lisons cependant dans Prosper Alpin, qui voyageait en Égypte vers 1580, l'anecdote suivante. Le savant médecin naturaliste dit avoir été très-lié, au Caire, avec une femme turque, belle et d'un commerce agréable, qui avait acquis une grande fortune en traitant les affections hystériques, et passait pour très-

savante en médecine. Elle disait elle-même avoir une grande supériorité sur les hommes pour traiter les maladies des personnes de son sexe, à cause de la complète liberté qu'elle avait d'examiner les organes génitaux de ses malades. Cet examen étant complètement interdit aux hommes, ils devaient, le plus souvent, méconnaître les causes des affections utérines (*Med. Ægypt.*, l. IV, c. v). Au total, on peut remarquer que, même chez les Arabes, les femmes *entenduës en médecine* étaient très-rare, ce qui peut aussi s'expliquer par l'état d'infériorité dans lequel les femmes sont tenues en Orient.

A quelle circonstance Salerne doit-elle le rôle si considérable joué par les femmes dans sa fameuse école? Un fait bien certain, c'est la grande renommée dont jouissaient les *matronæ* ou *mulieres salernitanæ*, comme les appellent les contemporains, et dont Mazza et Choulant nous ont fait connaître l'histoire. Le plus ancien auteur qui en parle est Orderic Vital, célèbre bénédictin qui écrivait son histoire ecclésiastique dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il rapporte qu'en 1059 un abbé,

qui, outre les différentes sciences, possédait particulièrement la médecine, ne trouva à Salerne personne en état de discuter avec lui, si ce n'est une savante matrone (*præter quandam sapientem matronam*). Quelle était cette matrone? Renzi fait tous ses efforts pour prouver qu'elle n'était autre que la fameuse Trotula de Ruggiero, qui devait, en effet, se trouver à cette époque dans tout l'éclat de sa réputation. On voit ensuite ces femmes citées dans différents termes, soit d'une manière générale, soit avec une désignation particulière dans les médecins du temps, et spécialement dans les écrits des deux Platearius. En voici un spécimen fort curieux, qui montre que ces matrones salernitaines ne s'occupaient pas seulement des maladies propres aux femmes, mais aussi de celles des hommes, et, il faut l'avouer, d'une singulière façon. Il s'agit des pustules de la verge : après les avoir ramollies par des applications appropriées : « Fricetur leniter virga per coxam extensa et repente comprimetur. Per talem compressionem quandoque rumpitur pustula. Sic consueverunt facere mulieres

salernitanæ » (J. Platearius, *Practica brevis, de ægrit. virgæ*, c. v, fol. 210, Lugd., 1525, in-4). On voit aussi dans les ouvrages de matière médicale de Mathieu Platearius (*Circa instans* et *Exposit. in Antid. Nicolai*), que ces matrones se livraient à la préparation des médicaments, ce que, du reste, faisaient alors les médecins, et qu'elles possédaient plusieurs recettes particulières dont certaines sont de véritables pratiques superstitieuses, quelquefois avec une sorte d'incantation. Mais, hâtons-nous de le dire, elles ne se montraient pas à cet égard plus crédules que les médecins de cette époque de ténèbres. Ce même Mathieu cite aussi la mère de Jean Platearius (Trotula? Renzi) comme très-habile dans l'art de la médecine, etc. On ne sera pas surpris d'apprendre que les Salernitaines possédaient à fond l'art de la cosmétique. Dans l'ouvrage qui nous est parvenu sous le nom de la Trotula (*De mulierum passionibus*), on trouve, à la fin, un long chapitre intitulé : *De ornatu et partium ejus adque faciem dealbandam* (c. lxi, in *Gynec. Wolphii*, col. 286, Basileæ, 1566, in-4). On voit là que les

femmes arabes exerçaient aussi la médecine à Salerne. A propos des affections ulcéreuses et putrides des gencives et du traitement de cette maladie par un mélange de feuilles de laurier avec un peu de musc tenu dans la bouche, sans doute aussi pour masquer la mauvaise odeur, l'auteur ajoute : « Ego autem vidi quandam Sarracenam cum hac medicina multas liberare » (*loc. cit.*, col. 296).

Outre la Trotula, on trouve encore plusieurs femmes qui s'étaient fait à Salerne une grande réputation, et dont Mazza nous a conservé les noms : telles furent Abella, dont la vie nous est inconnue et qui avait écrit deux ouvrages en vers, l'un : *De atra bile*; l'autre *De natura seminis humani*; — Costanza Calanda qui vivait au commencement du xv<sup>e</sup> siècle; fille d'un médecin célèbre et instruite par son père, elle obtint, dit-on, les honneurs du doctorat. Sa beauté, ses talents, lui firent faire, en 1423, un brillant mariage; — Mercuriade, dont parle également Mazza, sans nous faire connaître autre-

ment sa personne, paraît s'être occupée à la fois de médecine et de chirurgie. On lui attribue les quatre ouvrages suivants : *De crisisibus*; *De febre pestilenti*; *De curatione vulnerum*; *De unguentis*; — Rebecca Guarna qui appartenait à l'une des premières familles de Salerne, mais sans que l'on précise l'époque à laquelle elle vivait. Suivant Mazza, elle aurait composé des traités : *De febribus*; *De urinis*; *De embryone*. Rhodius, ce savant Danois qui passa sa vie à Padoue, parlant dans ses commentaires sur Scribonius Largus des femmes qui ont pratiqué la médecine dans l'antiquité, cite comme s'étant distinguée dans cet art, à une époque plus rapprochée (vers la fin du moyen âge), une Adelmota Maltraversa : « Quæ consultandi prudentia medendique arte, Patavii, rariori exemplo eminuit » (*Emendat. et notæ, etc.*, nota cxxii, p. 194, Patav., 1655, in-4°). Nommons enfin une Marguerite de Naples, ou plutôt de Sicile, et qui, suivant Tiraqueau et Thomasius, se fit une grande réputation dans le xv<sup>e</sup> siècle, par son habileté dans la médecine qu'elle avait étudiée à Salerne. Elle

obtint une autorisation du roi Ladislas de Pologne pour exercer cet art (Harless).

C'est donc, comme nous le voyons, en Italie que la pratique médicale par des femmes était surtout répandue. L'Allemagne ne nous fournit guère à citer que la fameuse Hildegarde de Bingen, morte en 1180, canonisée sous le nom de sainte Hildegarde et dont nous donnerons la biographie en son lieu (voy. HILDEGARDE). Du reste, à supposer que les écrits médicaux publiés sous son nom soient réellement sortis de sa plume, il y a tout lieu de croire que, cloîtrée dans le couvent de Rupertsberg dont elle était abbesse, elle n'a pas réellement pratiqué, sauf peut-être sur son entourage et sur les pauvres. L'ouvrage qu'on lui attribue, intitulé *Physica*, écrit avant l'introduction des livres arabes, et en l'absence de la plupart des bons auteurs de l'antiquité, est rempli de formules et d'idées superstitieuses. Le style barbare, dont s'est moqué Ketsner (*Bibl. med.*, p. 342, lenæ, 1746, in-8°), renferme beaucoup d'expressions de l'ancien allemand pour désigner différentes

plantes ou animaux. Quant aux autres femmes qui s'étaient dévouées à soigner des malades, telles que Radegonde en France (Aug. Thierry, *Récits des temps mérovinges*, V<sup>e</sup> Récit), sainte Hewidge, femme de Henry le Barbu (Henschel), sainte Élisabeth de Hongrie, etc.; on ne peut voir, dans leurs actes, qu'une manifestation très-louable d'ailleurs de la charité chrétienne, mais non une pratique médicale scientifique.

Le plus ancien document que nous possédions sur l'organisation de la chirurgie en France (nov. 1311), après les considérants, débute ainsi : « Edicto presentis statuimus ut in villa et vicecomitatu predictis, nullus chirurgus, NULLAVE CHIRURGA artem chirurgicæ seu opus quomodolibet exercere præsumat, seu se immiscere eidem publice vel occulte in quacunque jurisdictione, seu terra, nisi per magistris chirurgicos juratos morantes Parisiis... prius examinati fuerint diligenter et approbati in ipsa arte, etc. » Un édit du roi Jean (avril 1352) répète les mêmes expressions (Pasquier, *Rech. de l'hist. de Fr.*, l. IX, c. 30, Amst., 1723. t. II, p. 955 et suiv.); d'un autre côté,

du Bouley, dans son *Histoire de l'Université* (t. IV, p. 672), rapporte un autre édit du roi Jean et également de l'année 1352, rendu sur les plaintes de la Faculté de Paris : « Audita supplici invocatione Decani et Magistrorum Facultatis medicinæ Universitatis Parisiensis, afferentium quod quamplurimi utriusque sexus, mulieresque aliquæ et vetule venientes ad villam Parisiensem gratia practicandi, etc. »

Il y avait donc alors des femmes exerçant la chirurgie avec un titre légal, et des médiastres du même sexe qui, sans connaissances spéciales, s'immiscuaient dans la pratique. Pasquier s'étonne de ce titre de *chirurgiennes*, et applique ici, aux légendes du moyen âge, l'observation que nous faisons en commençant sur les traditions mythologiques : « Chose de prime facce estrange, dit-il, et toutes fois excusable, si parnos anciens romans (images de nos coustumes anciennes), nous trouvons que nos chevaliers ayant été blessés casuellement par la campagne, ils avoient recours aux plus prochains chasteaux, dans lesquels ls trouvoient leur guérison par le ministère des preudes

dames et damoiselles...., mais laissant cette particularité à part, encore avons-nous quelque demeurant de cette ancienne chirurgie exercée par les matrones, que nous appelons sages-femmes, etc. » Ce témoignage de Pasquier nous est garant qu'au xvi<sup>e</sup> siècle l'usage de la pratique de la médecine et de la chirurgie par des femmes avait presque entièrement disparu ; c'est ce que nous voyons à mesure que l'on s'approche de l'époque contemporaine ; nous trouverons bien encore quelques savantes, qu'un penchant particulier entraînait vers l'étude des sciences naturelles et même de la médecine, mais bien peu de praticiennes (voy. p. 575).

A. BEAUGRAND.

(La suite à un prochain numéro.)

## FEUILLETON.

### Les femmes médecins.

(Fin. — Voyez les numéros 34 et 35.)

Vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle se présente à nous la mystérieuse figure d'Oliva del Sabuco de Nantes Barrera. En 1587, parut à Madrid un ouvrage intitulé : *Nueva filosofia de la naturaleza del hombre, no conocida in alcanzado de los grandes filosofos antiguos*, etc. Ce livre était signé dona Oliva Sabuco, et son apparition fit une vive et profonde sensation. L'auteur était une femme, mais quelle était cette femme : on la disait d'Alcazar, dans la province où Cervantes a fait naître son héros fantastique. Si l'on examine cet ouvrage avec attention, dit Chinchilla, on voit, dans les dialogues sur l'anatomie, que l'auteur était profondément versé dans

la connaissance théorique et pratique de cette science dans les dialogues sur les passions, qu'il connaissait à fond tout ce qui a été écrit par les anciens, et qu'il possédait une connaissance très-exacte de la langue latine. Or, comment une femme avait-elle pu acquérir tant de savoir ? Où et comment avait-elle étudié l'anatomie ? Qui lui avait appris l'art des expériences physiologiques ? De quelle Université avait-elle suivi les leçons ? Au total, Chinchilla est porté à croire que cet ouvrage a été écrit par un médecin, et même par un grand médecin, qui a caché son nom sous un pseudonyme qu'il a immortalisé (*Ann. hist. de la méd.*, 1, 303). Morejon n'est pas si scrupuleux, il accepte, sans la discuter, l'authenticité de la signature, et, pour prouver que les femmes sont capables de travaux scientifiques de l'ordre le plus élevé, il cite un certain nombre d'Espagnoles qui, dans le xvi<sup>e</sup> siècle, se sont fait un nom illustre dans les lettres (*Hist. bibl. de la méd. esp.*, t. III, p. 337. Madrid, 1843, in-8°).

La femme du célèbre Fabricé de Hilden paraît avoir été fort

habile elle-même dans la pratique de la chirurgie. Tout le monde connaît l'histoire de la paillette d'acier qu'elle eut l'heureuse idée d'extraire de l'œil d'un patient, à l'aide d'une pierre d'aimant (Fabr., *Observ. cent.*, V. obs. 28). Voici un fait moins connu qui nous est rapporté par Fabrice lui-même. Un homme étant tombé à la renverse sur la garde de son épée, s'était brisé les neuvième et dixième côtes gauches, près de la colonne vertébrale avec saillie des fragments. Fabrice était absent, sa femme est appelée et trouve le malade dans un grand état d'anxiété : douleurs vives, gêne de la respiration, etc. : « Præparatis omnibus quæ ad operationem necessaria erant, contracta ossa feliciter in situ naturali reposuit. Totum latus oleo rosaceo inunxit et cataplasma ex farina hordei, pulvere rosarum balaustiarum, nucum cupressi, gallarum et tormentillæ cum posca et ovo integro confectum applicuit; ferulas quin etiam et pulvillos prout ad ossa continenda necesse esse videbantur, apposuit, omniaque convenienti ligatura constrinxit, leviter tamen... Sequenti die venam

secare jussit; de tertio in tertium diem fracturam deligavit et curavit. » Fabrice vit le malade au bout de dix jours, il allait très-bien, et en quatre semaines il était guéri (*Obs. cent.*, V, obs. 85). Voilà donc, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, une femme prise en flagrant délit de pratique chirurgicale.

Haller cite un petit manuel de médecine (*Arzneymüchlein*, 1603, in 8) d'une Barbara Weintraubin, mais sans autre explication. Barless, dans son ouvrage sur les femmes savantes dans les sciences naturelles et en médecine, nous fait connaître un certain nombre de dames allemandes qui ont écrit divers ouvrages sur notre art. La duchesse Éléonore de Troppau a publié un livre de médecine (*Arzneymüchlein*), avec une diététique et des considérations sur la préparation des aliments pour les malades. Catharina Tisshem, mère et institutrice du savant philologue Janus Gruter, était très-savante en médecine et lisait Galien en grec. Helena Aldegunde de Nolde, qui vivait au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, s'est livrée à l'étude de la médecine, non pas empirique, mais rationnelle et pratique :

elle a écrit l'ouvrage suivant que note Haller sans en donner l'analyse : *Medulla medicinae, oder kurzer Begriff, wie man die Medecin recht gebrauchen soll* (Wohendorf, 1702, in-8). On trouve indiquée encore, dans la bibliothèque de médecine pratique de Haller, une demoiselle d'Auvergne auteur d'un *Recueil de secrets en médecine*, Paris, 1691, in-8. Il n'est personne qui n'ait vu un petit livre de madame Fouquet, publié en 1701, maintes fois réimprimé depuis, et traduit dans diverses langues, sur les *Remèdes faciles et domestiques choisis et expérimentés, etc.*

En Angleterre, Anna Wolley, qui s'est occupée de la préparation des aliments pour les femmes malades, a écrit un *Pharmacopodium muliebris sexus*, à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Elisabeth de Kent s'est aussi beaucoup intéressée aux questions relatives à la préparation des médicaments et des arcanes; on a fait paraître, sous son nom, en 1670 : *A Choise Manual, or Rare Secrets in Physik and Surgery*.

Au xviii<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu de celui dans lequel nous vivons, les femmes médecins deviennent de plus en plus rares;

on peut cependant noter comme s'étant occupées de médecine à divers titres; en Angleterre : Catharina Bowles, femme d'un chirurgien, qui vivait dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, et qui fit montre de connaissances très-étendues dans la chirurgie qu'elle pratiqua très-certainement, elle s'était fait surtout une réputation dans le traitement des hernies. La réduction opérée, elle appliquait un caustique, et après la chute de l'eschare, elle se servait du nitrate d'argent ou de l'huile de vitriol. Elle se mêlait aussi de la cure de l'hydrocèle par l'ouverture permanente de la poche. Ses idées sont contenues dans l'ouvrage qu'elle a publié contre Robert Houston : *An Answer to a Book intituled : the History of Ruptures and Rupture Curers by D. Rob. Houston*, Lond., 1726, in-8<sup>o</sup> (Haller, *Bibl. chir.*, II, 403). Miss J. Stephens ne nous est connue que par le remède contre la pierre qu'elle vendit si cher au parlement (5000 liv. sterl., ou environ 125 000 fr.), et qui engendra une polémique assez vive. Nous ne saurions quitter l'Angleterre sans rappeler le nom de lady Worthley Montague, à qui l'on doit l'importation

en Europe de la pratique de l'inoculation, que son zèle contribua à propager. En Italie, la marquise Buttelini se livra avec ardeur, pendant le pontificat de Benoit XIV (1740-58), à répandre cette même pratique, et malgré d'énergiques résistances, elle inocula elle-même un grand nombre de personnes dans les États romains (Harless). Ici se place, et avec honneur, la célèbre Laura-Maria-Catarina Bassi, de Bologne. Entraînée par une vocation irrésistible, elle se livra dans l'université de cette ville à l'étude de la philosophie et de la médecine, et après avoir subi avec distinction ses examens dans ces deux sciences elle conquist le double doctorat en 1734. Elle paraît avoir exercé la médecine avec succès, mais on ne cite d'elle aucun écrit. L'Allemagne nous présente, vers le même temps, un autre exemple de femme docteur : Dorothea Christina Erxleben, fille d'un médecin ; elle prit à Halle ses degrés en 1754, et exerça la médecine avec beaucoup de succès. En France, Thécle-Félicité Du Fay entreprit à Montpellier de curieuses recherches de physiologie sur l'identité de l'électricité avec le

fluide nerveux, et elle publia ses idées dans un ouvrage écrit en latin et intitulé : *Fluidum nerveum est fluidum electricum*, Montpellier 1750, in-4°.

L'époque contemporaine nous offre à citer quelques noms illustres : madame La Chapelle, mais qui n'est guère sortie de l'obstétrique proprement dite ; madame Boivin, à laquelle l'université de Marbourg envoya le diplôme de docteur, acte qui honore autant la faculté de cette ville que celle qui en était l'objet. Dans des conditions à peu près analogues, nous trouvons en Allemagne madame Th. Charlotte Meidenreich, fille adoptive de Damien de Siebold, qui, instruite par les leçons de son beau-père et par celles des Langenbeck, des Oslander, conquist, en 1817, à Darmstadt, le titre de docteur en accouchements. Sa mère, Regina-Josèphe Heiland, épouse en secondes noces du docteur D. de Siebold, était elle-même une sage-femme distinguée, et l'université de Giessen lui avait accordé le diplôme d'honneur de docteur en obstétrique. Enfin, nous ne terminerons pas l'époque contemporaine sans accorder

une mention à madame Brückner, veuve du médecin de ce nom, et qui, au commencement de ce siècle, se livra avec succès au traitement de diverses déviations et particulièrement du pied bot, à l'aide des appareils et autres moyens analogues (Harless).

II. DU DOCTORAT DES FEMMES. — La question de savoir s'il peut être permis aux femmes d'exercer la médecine n'est pas nouvelle, et, dans le siècle dernier, elle a donné lieu à quelques dissertations dans lesquelles elle a été résolue de différentes manières. Goelicke (*Hist. méd. univ.*, t. I, p. 267, Halle, 1717, in-12), parlant des filles d'Esculape, se plaint amèrement de ce que, depuis les temps les plus reculés, on a vu les femmes s'immiscer dans la pratique de la médecine, et aujourd'hui encore, ajoute-t-il, les praticiens luttent en vain pour les écarter du sanctuaire; aussi regarde-t-il comme très-sage la loi des Athéniens (nous avons vu ce qu'il en fallait penser), qui leur interdisait l'étude de la médecine. Goelicke veut brutalement les renvoyer à la cuisine et à la quenouille (*ad culinam*

*et colum*), pour lesquelles elles sont nées. Leur éternel caquetage, semblable à celui des oies (*anserum instar*), les rend indignes d'un art qui exige tant de gravité et de discrétion; elles n'ont ni le jugement ni l'intelligence nécessaires à la connaissance approfondie de la médecine. Notre auteur a développé encore ces aménités dans une dissertation spéciale. Schacher, qui a écrit sur le même sujet, se montre plus courtois et plus juste. Ce qui distingue l'homme de la brute, dit-il, ce sont les trois facultés dont se compose l'intelligence, c'est-à-dire la mémoire, l'imagination et le raisonnement, et les femmes comprises sous l'appellation commune, homme ou genre humain, jouissent incontestablement des mêmes facultés; les succès que quelques-unes d'entre elles ont obtenus dans les lettres, dans les arts, dans les sciences, sont de sûrs garants de ceux qu'elles obtiendraient en médecine; et d'ailleurs, elles n'en sont pas à faire leurs preuves à cet égard; l'histoire nous démontre que, dans tous les temps, il en est qui se sont fait un nom distingué dans notre art. Schacher complète la démon-

stration en passant en revue un certain nombre de ces célébrités de l'autre sexe (*De feminis ex arte medica claris*, Lipsiæ, 1738). Il y a une quarantaine d'années, Harless, dans un ouvrage fort savant, a donné la biographie de toutes les femmes qui se sont illustrées dans les sciences naturelles et la médecine; nous lui reprocherons seulement d'y avoir admis une foule de sujets fort insignifiants et assurément fort indignes de l'honneur qu'il leur faisait, notamment des auteurs de traités sur l'art culinaire.

Différentes sectes politiques ou socialistes avaient, à plusieurs reprises, arboré le drapeau de l'émancipation et des droits de la femme. En Amérique, où, comme dans les autres pays occupés par la race anglo-saxonne, la jeune fille jouit d'une liberté qu'on lui refuse ailleurs, on tenta la réalisation de ce qui jusqu'alors était resté à l'état de formule, et quelques jeunes personnes se mirent courageusement à l'étude de la médecine. De là, le mouvement gagna tout naturellement l'Angleterre, d'où il s'étendit en Suisse, dans quelques parties de l'Allemagne, en

Russie, puis en France, et une polémique très-vive s'engagea sur ce sujet. On a fait valoir comme principal argument en faveur du doctorat des femmes, que la plupart de celles-ci ne trouvent pas dans le travail une rémunération suffisante pour répondre aux nécessités de l'existence; que les hommes ont envahi, dans le commerce par exemple, une foule de positions qui étaient l'apanage naturel de l'autre sexe. Ce dernier fait est incontestable, et je n'ai pas à rechercher ici les causes qui l'ont amené. Quant à l'insuffisance du salaire, cet argument est exclusivement applicable aux *ouvrières* proprement dites, qui n'ont pour subsister que le gain provenant de leur travail quotidien. Ici il y a assurément beaucoup à dire, et surtout à faire; mais cela ne regarde nullement les jeunes personnes qui voudraient aujourd'hui se livrer à la profession médicale, car cette prétention suppose une position sociale et une fortune qui les placent à l'abri du besoin; on sait ce que coûte l'acquisition des connaissances préliminaires, dites humanités, ce que coûtent les études médicales; celles-ci durent quatre

ans, pendant lesquels il faut vivre, payer les inscriptions, les examens, etc.; le doctorat ne donne pas immédiatement la clientèle, et ici encore il faut vivre, et dans des conditions de tenue et d'apparence qui puissent inspirer de la confiance au public. Ainsi, dès le début, une certaine aisance est indispensable pour entreprendre une profession qui est loin de répondre toujours aux espérances de ceux qui l'ont embrassée; comme l'a fait observer un journal anglais, on ne doit pas laisser une jeune personne tenter une pareille expérience, si elle n'a par-devers elle les ressources nécessaires pour le cas où elle viendrait à échouer. Ce serait, ajoute-t-il, une cruauté que de compromettre ainsi l'avenir de quelques jeunes filles audacieuses. Elles devraient savoir que les praticiens qu'elles voient dans une brillante position sont les heureux et les forts; elles ne font pas attention à ceux qui végètent dans une situation obscure et presque misérable, ou qui ont été obligés de changer de profession, d'entrer dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture, dans l'Église, etc. Qu'elles réfléchissent

sérieusement à ces chances aléatoires, et qu'elles se décident (*Brit. and For. Rev.*, t. XLV, p. 26; 1870). Enfin, on peut dire encore, avec Montanier, dont nous allons bientôt citer un assez long passage, que l'aisance nécessaire pour entreprendre la carrière de la médecine « mettra toujours une femme raisonnable au-dessus du besoin, et lui permettra de vivre honorablement dans une sphère modeste, où il lui sera toujours facile d'être une honnête femme et une honnête mère de famille ». D'après une remarque fort curieuse que nous trouvons dans le *British Journal*, trois médecins vivaient à l'aise, eux et leur famille, dans une certaine localité; l'un d'eux vient à mourir, et il est remplacé par une jeune doctoresse non mariée, qui réussit très-bien et accapare ainsi le gain qui faisait subsister une famille, c'est-à-dire une mère et ses enfants (*Brit. Journal*, 1870; t. I, p. 338). Où est ici l'avantage pour les femmes?...

Vient maintenant la grande question d'égalité physique et morale de l'homme et de la femme, et du rôle que celle-ci est appelée à remplir dans la société. Il est évident que sous

le nom de femmes nous ne comprenons pas ces êtres androgynes, ces viragos que nous avons vues dans ces derniers temps venir, avec des cris d'énergumènes, réclamer pour le sexe auquel elles disaient appartenir, une *émancipation* dont leurs personnes et leurs doctrines donnaient un bien triste spécimen ; nous ne parlons que de la vraie femme, de celle qui, par ses sentiments de pudeur et de réserve, se montre véritablement digne de ce nom. Ici nous ne saurions mieux faire que de citer tout au long d'excellentes observations insérées par notre regretté collaborateur Montanier, dans la *Gazette des hôpitaux*, en réponse à un écrit de madame Gaël sur cette question. « La nature, dit Montanier, quoi qu'en disent certaines femmes et les esprits forts, a tracé à la femme son rôle et le lui impose forcément. Elle est surtout destinée à être épouse, mère, et à vivre dans l'intérieur, en s'occupant presque exclusivement des soins du ménage et de la famille.

» Mais si la femme peut et doit embrasser une carrière qui lui permette de rester chez elle ; alors même qu'elle a une

certaine aisance elle doit fuir ces carrières nomades qui la tiennent sans cesse éloignée de sa famille et toujours par monts et par vaux. La carrière médicale est particulièrement de cet ordre, et il est impossible qu'une femme médecin soit épouse et mère.

» Une correspondante de madame Gaël l'a parfaitement compris, et elle veut que les femmes médecins restent célibataires. Notre auteur lui-même accorde sans peine qu'elles ne pourront pas nourrir leurs enfants. Si bien que, pour atteindre un but assez peu utile, il faudrait vouer toute une classe de femmes au célibat ou les empêcher d'accomplir ce noble but de la femme et le complément de la maternité, c'est-à-dire l'allaitement de ses propres enfants. Que ferait alors, je vous le demande, une femme médecin ?

» Et pourquoi exige-t-on de pareils sacrifices ? Madame Gaël invoque la pudeur des femmes, toujours froissée par l'examen auquel se livre le médecin dans les maladies ordinaires, et froissée et humiliée surtout dans l'examen des maladies spé-

ciales au sexe. Ce sentiment, très-naturel, empêche beaucoup de femmes de se confier à un docteur; et laisse au mal le temps de faire des progrès irrémédiables. Cela est vrai, mais voyons si l'on peut atteindre ce but, nous verrons ensuite si ce ne serait pas à un prix beaucoup trop élevé. Aux objections qu'on lui adresse, madame Gaël répond qu'il ne faut pas s'alarmer, que la femme médecin sera toujours une exception fort peu nombreuse; qu'il faut trop de courage et d'abnégation pour que la carrière médicale tente beaucoup de femmes, et que celles-là seules l'embrasseront qui auront une vocation spéciale et irrésistible. — Cela est parfaitement vrai, et cet argument ruine justement toute la thèse.

» Si vous ne devez avoir qu'un très-petit nombre de femmes médecins, elles ne rendront pas les services que vous leur demandez, ou ce sera sur une si petite échelle, que quelques favorisées seulement pourront en profiter. Que feront cinquante, cent femmes médecins pour soigner, comme vous le désirez, toutes les femmes et tous les enfants? Il y a

en France vingt mille docteurs environ; il faudrait donc au moins dix mille femmes remplaçant dix mille médecins. Sans cela, vous aurez quelques femmes médecins établies dans les grands centres de population. Si, pour être logique, vous demandez dix mille médecins femmes, à quel prix pourrez-vous les avoir? Je laisse de côté, pour l'instant, la question de mariage et de maternité, et l'on conviendra qu'il n'y en a pas de plus grave en ce moment où la France, entre autres causes, se dépeuple et par le célibat et par la mortalité des enfants mis en nourrice.

» La femme a son rôle bien tracé dans la nature : celle-ci lui a donné une constitution et un tempérament adaptés à son but. Les femmes ne me contrediront pas si je dis qu'elles brillent surtout par le cœur, par la tendresse, l'amour, la douceur, la timidité et une retenue qui n'est guère le partage de l'autre sexe... Eh bien ! pour faire une femme médecin, il faut commencer par détruire tout cela ; lui faire perdre la sensibilité, la timidité, la pudeur ; l'endurcir par la vue des

choses les plus horribles et les plus effrayantes; lui apprendre à ne plus trembler devant les spectacles les plus hideux et à envisager de sang-froid ce qui est de nature à émouvoir les natures les plus fortes. » (*Gazette des hôpitaux*, 21 mars 1868.)

Mais ce n'est pas tout encore; il est un autre point dont on s'est vivement préoccupé en Angleterre et même en Amérique, c'est-à-dire dans les pays où les étudiantes se sont présentées en certain nombre: c'est la promiscuité des deux sexes aux amphithéâtres et dans les hôpitaux. Les dissections peuvent-elles se faire en commun? Les leçons de physiologie, de médecine, de chirurgie, peuvent-elles avoir lieu devant un auditoire composé de jeunes filles et de jeunes gens confondus sur les mêmes bancs? Le professeur, par un sentiment de retenue bien naturel, ne sera-t-il pas obligé de s'arrêter devant certains détails, d'écourter certaines descriptions? Dans la pratique chirurgicale, une foule d'opérations sur des sujets masculins exigent que le corps soit à découvert, le professeur doit donner des explications dans lesquelles il lui sera impossible

d'entrer en présence de personnes d'un autre sexe. Il y a évidemment là une grave atteinte portée à tous les sentiments de pudeur (*shoking to the sense of decency*). Le chirurgien est donc gêné dans ses allures, ce qui ne peut avoir lieu qu'au détriment de la science et du patient lui-même. Combien de maladies propres à l'homme sont de nature à ne pouvoir être ni vues ni étudiées par les femmes?... Partisan du doctorat pour les femmes, le professeur Clarke ne croit pas, comme on l'a dit, que les études médicales en elles-mêmes soient de nature à démoraliser le cœur des jeunes filles; il croit plutôt que l'analyse des grands phénomènes de la physiologie ne peut qu'ennoblir et élever le sens moral. Mais il ne peut souffrir l'idée de jeunes filles et de jeunes gens scrutant ensemble, le scalpel à la main, les organes les plus secrets de la génération; il ne veut pas les voir penchés sur le même creuset ou sur le même microscope, analysant les principes constituants de l'urine ou discutant les mystères de la syphilis (*Med. Times*, 1870, I, 429).

A Edimbourg, à Philadelphie même, des scandales auraient eu lieu de la part des jeunes gens qui auraient méconnu les premiers principes, je ne dis pas de la galanterie, le mot serait ici déplacé, mais des plus simples convenances vis-à-vis de leurs compagnes d'étude. De pareils désordres sont assurément très-regrettables, mais il sera, je crois, bien difficile de les éviter. En Angleterre, comme en Amérique, les étudiants ont toujours énergiquement protesté contre l'admission des femmes au milieu d'eux, et, à Edimbourg, les administrateurs des hôpitaux se sont longtemps refusés à délivrer des cartes d'entrée aux élèves de l'autre sexe.

Ainsi, en Amérique, pays de liberté absolue, les études médicales des femmes ont subi de sérieuses difficultés, et, si elles se continuent à Philadelphie, c'est que, dans cette ville, il a été fondé, à l'aide de souscriptions, un collège de femmes (*Women's Medical College*), pour l'étude de la médecine, dirigé par quelques doctresses.

En Angleterre, certaines universités, celles de Londres et

de Cambridge, ont accordé aux femmes le droit d'étude, à la condition de se soumettre aux mêmes exigences de *matriculation* que les hommes, mais comme à Londres cet examen préalable ou de matriculation est très-rigoureux, il est probable qu'on y verra peu d'étudiantes. A Edimbourg où les conditions préliminaires sont plus accessibles, il s'est élevé des difficultés d'un autre ordre. De grands débats, prolongés jusqu'à ces derniers temps, avaient eu lieu entre les professeurs de la faculté de médecine, dont la majorité avaient reconnu le droit des femmes, et l'université qui s'était toujours refusée à le sanctionner; elle s'y est enfin décidée. N'est-il pas à craindre que les étudiants persistant dans leur protestation ne désertent l'école d'Edimbourg? Vienne a admis les femmes dans ses écoles, mais il y a, je crois, séparation des sexes pour les études. En Russie, les femmes avaient d'abord été repoussées, mais, depuis, l'empereur a intimé à l'université d'Helsingfors, par l'intermédiaire du sénat de Finlande, l'ordre formel d'admettre les personnes de l'autre sexe aux cours de médecine de cet

université. A Moscou, à Saint-Petersbourg, probablement sous la même influence, les études médicales pour les femmes ont été autorisées, mais surtout, paraît-il, en vue du perfectionnement des connaissances obstétricales. Chez nous, l'assiduité aux cours n'étant pas exigée, les femmes pourront faire leurs études comme elles l'entendront. En juillet 1870, au moment même où la France allait être précipitée dans les horreurs d'une guerre insensée, une petite commission, composée de quelques savants sous la présidence de M. Duruy, ex-ministre de l'instruction publique, avait élaboré le plan d'un système complet d'instruction pour les femmes, et, par une de ces flatteries fort en usage à cette époque, l'institution devait être mise sous le *patronage* de l'Impératrice. Il s'agissait, suivant le préambule, de former des femmes médecins pour les pays soumis à l'islamisme, où les femmes vivant dans la contrainte des harems ne peuvent être ni vues ni traitées par des hommes. Tout était organisé pour que, dans cette institution fondée par souscription, l'instruction fût aussi complète que

possible, les élèves devaient fréquenter certains hôpitaux, etc. Cette belle conception disparut avec l'empire, et il est peu probable que nous la voyions reparaitre.

Comme on a pu le remarquer dans le courant de cet article, nous sommes peu partisan du doctorat des femmes, non que nous doutions le moins du monde de leur intelligence et de leur capacité, mais parce que nous n'en voyons ni la convenance, ni la nécessité, ni l'avantage pour les femmes elles-mêmes. Cependant, avec la plupart de ceux qui ont abordé la même question, nous pensons que, en vertu du principe indiscutable de la liberté, toutes facilités doivent leur être accordées pour l'obtention des grades en médecine; mais liberté implique égalité, il faut donc qu'elles se présentent au doctorat, dans les mêmes conditions que les hommes; même exigence du double baccalauréat, mêmes conditions de scolarité, mêmes examens. Et maintenant, chez nous du moins, combien s'en présentera-t-il pour se soumettre à ces rudes

épreuves? Quelles sont les familles qui consentiront à ces audacieuses tentatives en présence de chances si aléatoires, et dans des conditions si contraires à nos mœurs? Combien, enfin, d'une manière ou d'une autre, succomberont en route? Des carrières plus facilement accessibles sont depuis longtemps ouvertes à l'intelligence et à l'activité des femmes, la littérature, les arts; plusieurs s'y sont engagées, et l'on compte celles qui se sont distinguées par un mérite véritablement hors ligne. Nous l'avions déjà fait observer dans l'historique, aux époques où la pratique de la médecine leur était permise, elles n'ont été qu'une exception, nous les voyons partout et toujours rares et isolées au milieu d'une foule d'hommes éminents. Au total, il est bon que l'expérience se fasse, c'est, quel qu'en soit le résultat, le seul moyen compatible avec l'équité, de donner satisfaction à ces réformateurs à outrance, qui, dans leur ignorance ou leur mauvaise foi, croient ou veulent faire, croire que la société, les coutumes peuvent subir brusquement des transformations *radicales* (c'est leur mot), comme un acteur

change de costume et revêt une nouvelle figure à chaque nouveau rôle.

E. BEAUGRAND.